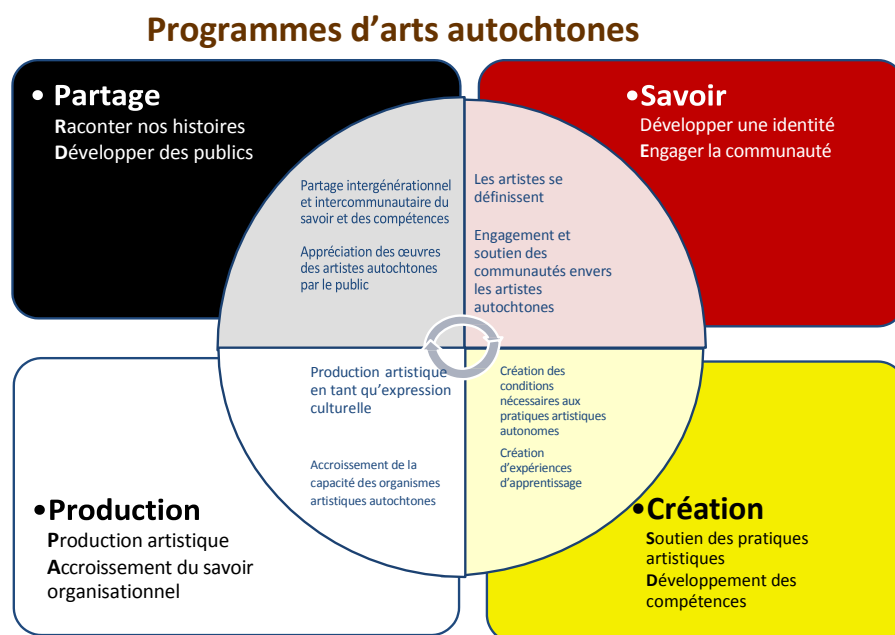


# Évaluation de l'ensemble des programmes d'arts autochtones

## Rapport sommaire final



Préparé par :  
**Service de la recherche et de l'évaluation**



Canada Council  
for the Arts

Conseil des arts  
du Canada

Rédigé par :



**Juillet 2015**

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>A. Introduction .....</b>	<b>2</b>
<b>B. Le Sentier .....</b>	<b>4</b>
<b>C. Analyse des résultats.....</b>	<b>11</b>
<b>D. Conclusions et recommandations .....</b>	<b>23</b>

---

### Remerciements

Cette évaluation a été rendue possible grâce au soutien et à l'aide du personnel du Service de la recherche et de l'évaluation du Conseil des arts du Canada. Un remerciement spécial à Shannon Peet qui a consacré beaucoup de temps et une énergie incroyable au processus d'évaluation, notamment pour l'examen des dossiers et la révision des versions préliminaires des nombreux rapports. Claire McCaughey et Alexis Andrew ont assuré la supervision, le soutien et les conseils.

D'autres personnes au Conseil ont également contribué à la réussite de l'évaluation. Nos remerciements vont également à Steven Loft pour son intérêt et son soutien, ainsi qu'à John Ruston, Steven Mah, Gabriel Zamfir et Céline Gratton qui ont appuyé l'équipe d'évaluation. D'autres membres du personnel du Conseil ont également contribué en participant aux entrevues d'informateurs de premier plan. Merci à tous.

Enfin, un grand merci aux artistes et aux représentants des organismes artistiques autochtones qui ont répondu au sondage en ligne et qui ont accepté d'être interviewés pour les études de cas. Leurs points de vue et leurs histoires sont les fondements mêmes de cette évaluation.

*– Larry Bremner, Denise Belanger, Natalie Kishchuk et Linda Lee*

---

## A. Introduction

### 1. Contexte

Au cours des 20 dernières années, le Conseil des arts du Canada a offert un soutien direct aux artistes et organismes artistiques autochtones grâce à un certain nombre de programmes spécialisés. Afin de souligner ce 20<sup>e</sup> anniversaire, le Conseil a décidé de réaliser une évaluation de l'ensemble de ses programmes voués aux arts autochtones (c.-à-d. les programmes spécialisés dont le mandat est de servir les artistes et les organismes artistiques autochtones). Au terme d'une évaluation approfondie de deux ans, il est possible de décrire la façon dont cet investissement a servi les artistes, les organismes et les communautés autochtones depuis 1996.

Bien que le soutien du Conseil aux artistes autochtones ait évolué au fil du temps, il se fait actuellement par l'octroi de subventions associées à 15 programmes, dont 10 programmes de financement aux artistes et aux organismes autochtones offerts par la Division des disciplines artistiques et 5 autres venant du Bureau des arts autochtones. D'autre part, d'autres programmes du Conseil financent les artistes et les organismes autochtones qui se consacrent à l'art autochtone; ces programmes peuvent compléter les programmes spécialisés ou en être indépendants.

Le 1<sup>er</sup> rapport d'étape (mai 2014) consistait à faire un examen préliminaire de la documentation et des études portant sur l'histoire et sur l'évolution de l'ensemble des programmes autochtones. On a également procédé à une première analyse des candidats autochtones, ainsi qu'à la présentation d'un plan de travail détaillé pour le reste de l'évaluation. Le 2<sup>e</sup> rapport d'étape (printemps 2015) a fourni une analyse sommaire des résultats de l'examen des dossiers, du sondage Web des candidats, des deux études de cas et d'une analyse secondaire des conclusions relatives aux jeunes artistes, et aux artistes et organismes situés dans les petites collectivités éloignées ou du Nord. On y a également inclus un résumé du *Petapan First Light Symposium* et des entrevues menées auprès d'informateurs clés au sein du personnel. De plus, le 2<sup>e</sup> rapport d'étape comprenait une description sur « Les issues du sentier » et de son élaboration. Le 3<sup>e</sup> rapport d'étape (juin 2015) offrait une analyse de l'efficacité de l'ensemble des programmes.

Le présent document constitue notre rapport sommaire final. Il résume les résultats de tous les éléments d'enquête, il traite de la pertinence des programmes, de leurs réalisations et des retombées pour les artistes et les organismes artistiques autochtones. On y propose des conclusions et des orientations pour l'avenir. Ce rapport sommaire final est conçu pour aider le Conseil à évaluer les options et les possibilités quant au soutien à offrir aux artistes et aux organismes artistiques autochtones à l'avenir.

---

## 2. Objet de l'évaluation

Le Conseil a retenu les services des consultants de *Proactive Information Services* et de *Program Evaluation and Beyond* afin qu'ils évaluent et fassent le point sur ce qui a été accompli par les 15 programmes des arts autochtones et déterminent des moyens d'en renforcer les retombées à l'avenir. L'évaluation ne porte pas sur un programme spécifique, mais traite de l'ensemble des programmes axés sur les arts autochtones.

Principaux objectifs de l'évaluation :

- examiner la pertinence actuelle des objectifs de ces programmes;
- étudier et évaluer les réalisations;
- documenter les retombées des programmes pour les artistes autochtones, les organismes et les communautés.

Un des objectifs secondaires était d'examiner l'efficacité et la pertinence des mécanismes de prestation des programmes.

Cette évaluation a été entreprise alors que le Conseil lui-même est en cours de renouvellement, conformément à ce que le directeur et chef de la direction du Conseil a indiqué dans son discours à l'Assemblée publique annuelle de janvier 2015 :

*Nous voulons aussi franchir un tournant dans l'histoire du Conseil et même, possiblement, dans l'histoire de ce pays, en créant un programme spécifique pour les arts autochtones tout en invitant les artistes autochtones, métis et inuits à tirer parti de nos autres programmes s'ils le désirent. Le développement de ce programme est placé sous la direction de notre Bureau des arts autochtones appuyé par nos services de politique et d'évaluation.*

Ce n'était pas prévu au début de l'évaluation, mais il y a eu synergie entre l'alignement de l'évaluation et la vaste consultation portant sur le nouveau modèle de financement. Nos recommandations tiennent compte de l'environnement en pleine évolution du Conseil.

## 3. Aperçu de la méthodologie

Nous avons eu recours à plusieurs méthodes qualitatives et quantitatives, dans l'évaluation de l'ensemble des programmes des arts autochtones, afin de répondre aux questions de l'évaluation d'une manière authentique et exhaustive. Ce rapport rassemble les conclusions de toutes les sources de données. Les explications de la méthodologie pour chaque source de données se trouvent dans les rapports d'étape 1, 2 et 3.

---

Même si on mentionne les limites inhérentes à chaque méthode, il convient de souligner une limite plus générale. Il semble qu'un grand nombre de personnes et d'organismes qui ont participé à l'évaluation entretiennent des liens étroits avec le Conseil, comme ce peut être le cas dans toutes les évaluations entreprises par le Conseil. Beaucoup ont été bénéficiaires de subventions à plusieurs reprises, lauréats de prix et membres de comités d'évaluation par les pairs (CEP). Même si leurs commentaires et perspectives ont été extrêmement utiles, leurs expériences donnent une vision du Conseil qui est probablement différente de celle des candidats moins souvent retenus. Même si ce phénomène se produit souvent dans le cadre d'évaluations de programmes (c.-à-d. que les gens qui se sentent liés à un programme sont plus susceptibles de répondre), ce n'est pas toujours le cas.<sup>1</sup>

## B. Le Sentier

### 1. Introduction

Dans le cadre de l'évaluation de l'ensemble des programmes d'arts autochtones, il fallait créer un ou plusieurs modèles logiques. Les modèles logiques de programmes sont des diagrammes ou des représentations schématiques qui brossent un tableau du fonctionnement théorique des programmes pour permettre aux participants d'en tirer profit (résultats). Ils présentent les causes et les effets prévus. Les modèles logiques sont le plus souvent utilisés lorsqu'on travaille dans un système simple dans lequel la population prioritaire est assez stable et bien comprise. Ils sont employés lorsqu'on peut raisonnablement prédire quelles activités vont créer tels résultats.

Les modèles logiques sont utiles, car ils permettent d'élaborer un langage commun entre les intervenants, de formuler des résultats précis, de cerner les principales variables à mesurer afin de permettre une évaluation plus efficace et d'offrir un cadre crédible pour la production des rapports. Ils peuvent également permettre d'améliorer la conception des programmes, la planification et la gestion. Les modèles logiques comportent toutefois des limites et présentent des défis. Ils reposent essentiellement sur une vision du monde logique, séquentielle et linéaire plutôt que globale. Ils présument que les causes et les effets sont connus ou peuvent être prédits, mais ils ne tiennent pas compte des résultats inattendus.

Pour l'ensemble des programmes d'arts autochtones, il importait de disposer d'un « modèle logique » qui pourrait respecter les modes de connaissances des autochtones. Le tableau le « Sentier », élaboré pour l'ensemble des programmes d'arts autochtones, s'inspire de la roue médicinale, qui est traditionnellement conçue pour donner un sens au monde sans isoler ou compartimenter les différentes

---

<sup>1</sup> On a tenté de régler ce problème jusqu'à un certain point en analysant les données du sondage en ligne relatives aux expériences et aux opinions des bénéficiaires d'une seule subvention ou des candidats non retenus.

---

conceptions ou visions du monde. Le Sentier et ses composantes servent de modèle logique, qui combine le circulaire et le linéaire, et qui constitue une hybridation des façons autochtone (circulaire, holistique) et « occidentale » (séquentielle et causale) de concevoir le monde.

## 2. Élaboration du Sentier

Le personnel du Conseil a été étroitement associé au processus d'élaboration sur Les issues du sentier, qui constitue un élément fondamental de la révision. La première étape consistait à dégager sept thèmes tirés de la révision des documents des programmes de subvention à l'intention des autochtones, dont certains d'entre eux incluaient des objectifs de programmes. Les thèmes ont servi à définir les résultats et à regrouper les programmes. Une matrice a par la suite été conçue pour illustrer la corrélation entre les thèmes et les programmes. On a présenté la matrice aux agents de programmes dans le cadre d'entrevues informelles afin de valider les relations entre les thèmes et les programmes.

La matrice a été révisée en fonction de la rétroaction reçue de la part des agents de programme et elle a servi de base à l'élaboration du Sentier qui tient lieu de modèle logique plus standard. L'agente de recherche et d'évaluation a réalisé de nouvelles entrevues auprès des agents de programme et elle a rencontré les évaluateurs pour leur faire part « d'histoires de réussite ». Conséquemment aux révisions effectuées, on a défini huit thèmes en se servant du langage employé dans le cadre des entrevues auprès des agents de programmes et de la réunion sur les « histoires de réussite ». L'élaboration de la première version du Sentier reposait sur le principe de la roue médicinale et les huit thèmes concrétisent les quatre quadrants.

Le Service de la recherche et de l'évaluation a formulé des commentaires sur le libellé initial/retitrage des quatre quadrants. Des modifications ont été apportées aux quatre quadrants pour y inclure des résultats et des indicateurs clés, ainsi qu'une description du Sentier. Une nouvelle discussion a eu lieu avec le Service de la recherche et de l'évaluation sur le Sentier révisé et on a accordé une attention particulière à la concordance du langage employé avec celui du Conseil.

Des modifications ont été apportées au Sentier en fonction des commentaires reçus de la part du personnel du Service de la recherche et de l'évaluation et des autres services du Conseil. Le Sentier a été finalisé en septembre 2014 et présenté aux cadres supérieurs en novembre 2014.

---

### 3. Explication du Sentier

Les quatre quadrants du Sentier (Savoir, Création, Production, Partage) sont interreliés et se renforcent mutuellement. L'activité artistique peut avoir lieu dans un, plusieurs ou tous les quadrants et peut changer au cours de la carrière d'un artiste ou de l'évolution d'un organisme.

Chaque quadrant porte un titre qui reflète ses deux thèmes. Le cercle intérieur indique un résultat lié à chaque thème. À titre d'exemple, le quadrant « Savoir » inclut le thème « développement d'une identité » dont le résultat est « les artistes se définissent ». Chaque quadrant est ensuite défini plus précisément en présentant l'interrelation entre les résultats, ainsi que les indicateurs des résultats. Par exemple, les indicateurs du résultat « les artistes se définissent » sont « les artistes développent une vision de leurs œuvres » et « les artistes peuvent mieux exprimer leurs identités artistiques et culturelles ». Le détail de chaque quadrant témoigne de l'interrelation des indicateurs.

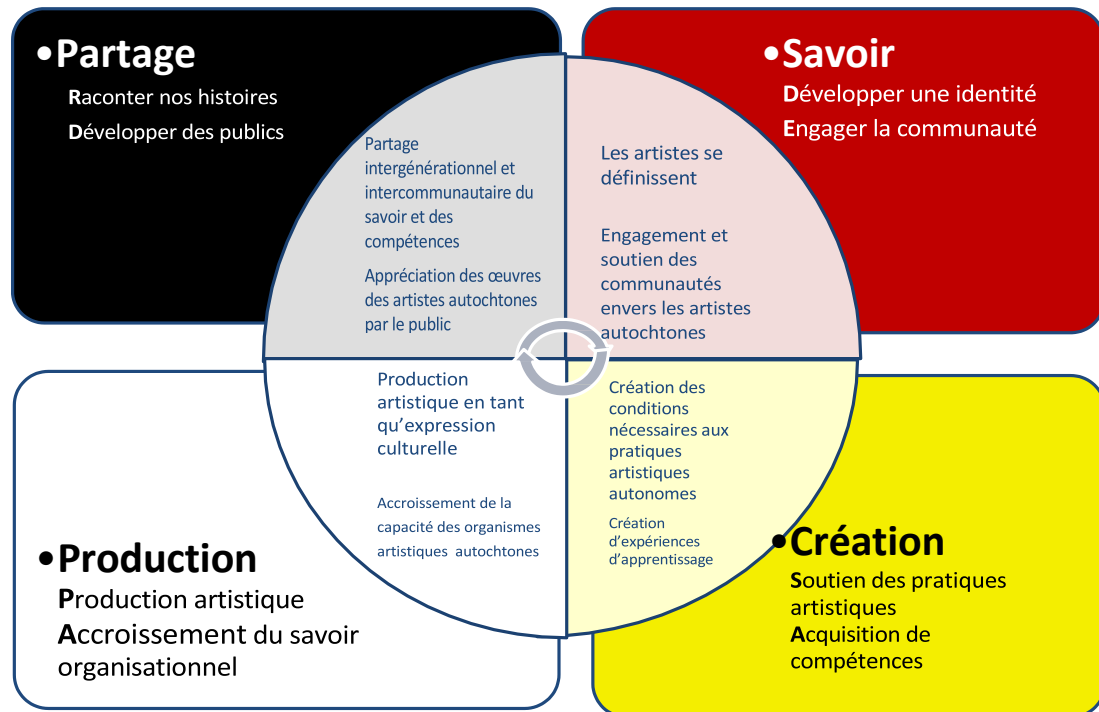
Le regroupement des programmes sous les thèmes des quatre quadrants constitue une autre particularité du Sentier. Les programmes peuvent figurer à un ou plusieurs endroits. Par exemple, le programme *Échanges coopératifs entre artistes des Peuples autochtones* est placé dans :

- Savoir – Développer les identités
- Savoir – Engager la communauté
- Création – Soutenir la pratique artistique
- Production – Production artistique
- Partage – Raconter nos histoires

Une fois définis, les résultats et les indicateurs du Sentier ont servi de cadre pour l'examen des dossiers, afin d'orienter l'élaboration des questions d'un sondage en ligne relativement à l'incidence du financement et de déterminer l'axe d'évaluation des études de cas.

## 4. Le Sentier – Résultats et indicateurs

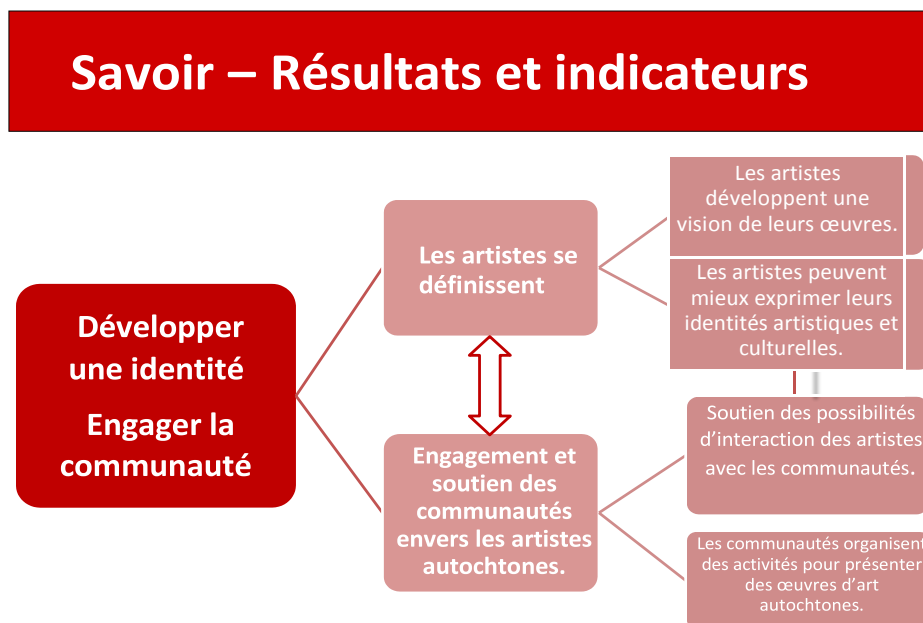
### Programmes d'arts autochtones



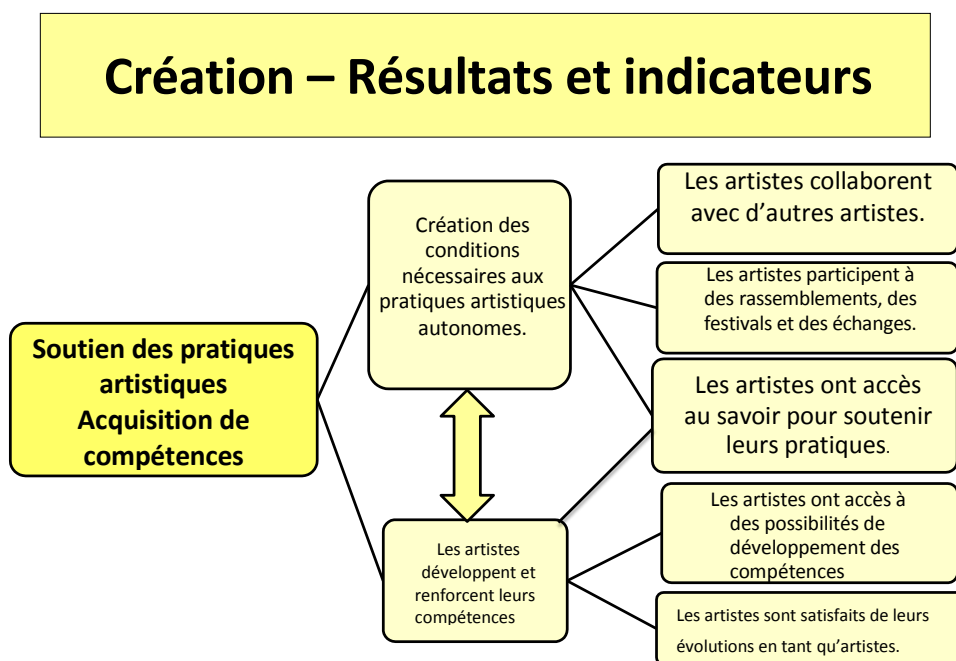


## a) Résultats et indicateurs

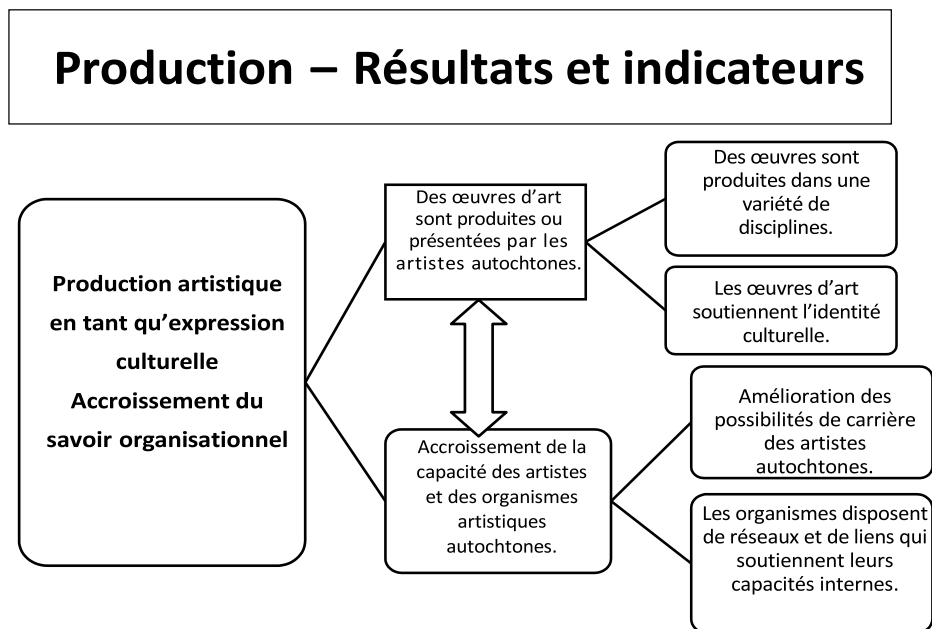
### i. Savoir



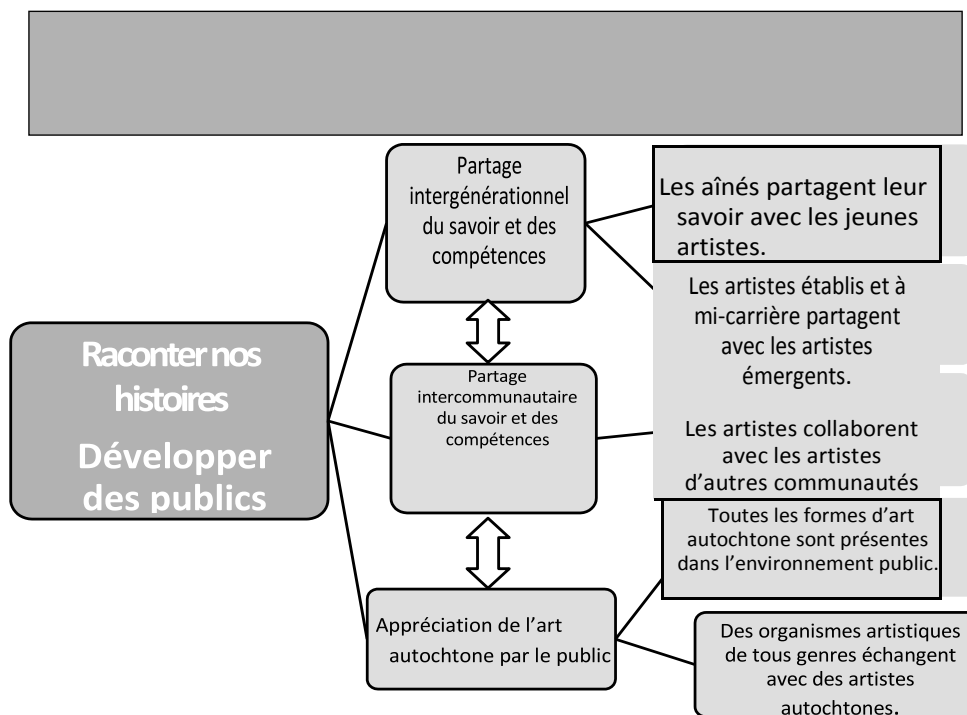
### ii. Création



### iii. Production



### iv. Partage



## b) Regroupement des programmes

Les programmes ont été regroupés en quatre quadrants

<p><u>Partage</u></p> <p><b><i>Raconter nos histoires</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Échanges coopératifs entre artistes des Peuples autochtones</li> <li>• Programme Transmission de l'héritage des aînés aux jeunes</li> <li>• Aide aux compagnies de danse autochtones</li> <li>• Subventions aux professionnels autochtones de la danse</li> <li>• Programme Musique des Peuples autochtones</li> <li>• Soutien au développement des organismes autochtones de théâtre</li> <li>• Programme d'aide aux formes d'arts traditionnels autochtones</li> <li>• Subventions aux conservateurs autochtones pour des résidences</li> <li>• Aide aux formes d'arts visuels traditionnels pour les organismes</li> <li>• Subventions aux écrivains, aux conteurs et aux éditeurs autochtones</li> </ul> <p><b><i>Développer des publics</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme d'accroissement de la capacité pour les organismes artistiques autochtones</li> <li>• Aide aux compagnies de danse autochtones</li> <li>• Subventions de projets de production en danse aux Peuples autochtones</li> <li>• Subventions aux professionnels autochtones de la danse</li> <li>• Programme Musique des Peuples autochtones</li> <li>• Programme d'aide aux formes d'arts traditionnels autochtones</li> <li>• Aide aux formes d'arts visuels traditionnels pour les organismes</li> <li>• Subventions aux écrivains, aux conteurs et aux éditeurs autochtones</li> </ul>	<p><u>Savoir</u></p> <p><b><i>Élaborer des identités</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Échanges coopératifs entre artistes des Peuples autochtones</li> <li>• Programme Transmission de l'héritage des aînés aux jeunes</li> <li>• Subventions de projets de production en danse aux Peuples autochtones</li> <li>• Programme Musique des Peuples autochtones</li> <li>• Programme d'aide aux formes d'arts traditionnels autochtones</li> <li>• Programme de subventions aux artistes/organismes autochtones des arts médiatiques</li> <li>• Subventions aux professionnels de la danse</li> </ul> <p><b><i>Engager la communauté</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Échanges coopératifs entre artistes des Peuples autochtones</li> <li>• Programme Transmission de l'héritage des aînés aux jeunes</li> <li>• Aide aux compagnies de danse autochtones</li> <li>• Subventions de projets de production en danse aux Peuples autochtones</li> <li>• Subventions aux professionnels autochtones de la danse</li> <li>• Programme Musique des Peuples autochtones</li> <li>• Aide aux formes d'arts visuels traditionnels pour les organismes</li> <li>• Subventions aux écrivains, aux conteurs et aux éditeurs autochtones</li> </ul>
<p><u>Production</u></p> <p><b><i>Production artistique</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Échanges coopératifs entre artistes des Peuples autochtones</li> <li>• Aide aux compagnies de danse autochtones</li> <li>• Subventions de projets de production en danse aux Peuples autochtones</li> <li>• Programme Musique des Peuples autochtones</li> <li>• Soutien au développement des organismes autochtones de théâtre</li> <li>• Programme d'aide aux formes d'arts traditionnels autochtones</li> <li>• Subventions aux conservateurs autochtones pour des résidences</li> <li>• Aide aux formes d'arts visuels traditionnels pour les organismes</li> <li>• Subventions aux écrivains, aux conteurs et aux éditeurs autochtones</li> <li>• Subventions aux artistes autochtones des arts médiatiques</li> </ul> <p><b><i>Accroissement du savoir organisationnel</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme Transmission de l'héritage des aînés aux jeunes</li> <li>• Programme d'accroissement de la capacité pour les organismes artistiques autochtones</li> <li>• Aide aux compagnies de danse autochtones</li> <li>• Subventions de projets de production en danse aux Peuples autochtones</li> <li>• Programme de musique des Peuples autochtones</li> <li>• Soutien au développement des organismes autochtones de théâtre</li> <li>• Aide aux formes d'arts visuels traditionnels pour les organismes</li> <li>• Subventions aux écrivains, aux conteurs et aux éditeurs autochtones</li> <li>• Subventions aux artistes autochtones des arts médiatiques</li> </ul>	<p><u>Création</u></p> <p><b><i>Soutien des pratiques artistiques</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Échanges coopératifs entre artistes des Peuples autochtones</li> <li>• Programme Transmission de l'héritage des aînés aux jeunes</li> <li>• Programme d'accroissement de la capacité pour les organismes artistiques autochtones</li> <li>• Aide aux compagnies de danse autochtones</li> <li>• Subventions de projets de production en danse aux Peuples autochtones</li> <li>• Subventions aux professionnels autochtones de la danse</li> <li>• Programme Musique des Peuples autochtones</li> <li>• Soutien au développement des organismes autochtones de théâtre</li> <li>• Aide aux formes d'arts visuels traditionnels pour les organismes</li> <li>• Subventions aux écrivains, aux conteurs et aux éditeurs autochtones</li> </ul> <p><b><i>Acquisition de compétences</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme Transmission de l'héritage des aînés aux jeunes</li> <li>• Aide aux compagnies de danse autochtones</li> <li>• Subventions de projets de production en danse aux Peuples autochtones</li> <li>• Subventions aux professionnels autochtones de la danse</li> <li>• Programme Musique des Peuples autochtones</li> <li>• Programme d'aide aux formes d'arts traditionnels autochtones</li> <li>• Subventions aux conservateurs autochtones pour des résidences</li> <li>• Subventions aux écrivains, aux conteurs et aux éditeurs autochtones</li> <li>• Subventions aux artistes autochtones des arts médiatiques</li> <li>• Soutien au développement des organismes autochtones de théâtre</li> </ul>

## C. Analyse des résultats

L'évaluation comporte trois objectifs primaires et un objectif secondaire. Le tableau suivant présente les questions d'évaluation qui ont trait aux objectifs énoncés. Certaines questions correspondent à plus d'un objectif.

<b>Tableau 1</b>	
<b>Relation entre les objectifs et les questions de l'évaluation</b>	
<b>Objectif</b>	<b>Examiner la pertinence actuelle des objectifs des programmes</b>
Question 2	Quelle est la relation actuelle entre les programmes spécialisés et non spécialisés? Comment ont-ils été mis en œuvre – à titre de programmes de transition pour accélérer l'intégration aux programmes « réguliers »? En tant que programmes « parallèles » ayant un angle culturel spécifique? Ont-ils évolué au fil du temps, délaissant les intentions initiales pour adopter une autre forme? Dans quelle mesure la relation entre les programmes spécialisés et non spécialisés a-t-elle changé avec le temps?
Question 7	La structure organisationnelle qui encadre la prestation de programmes, les services et autres formes d'appui ciblé donne-t-elle les résultats escomptés? Pour l'avenir, quelles seraient les options à envisager par le Conseil?
<b>Objectif</b>	<b>Étudier et évaluer les réalisations</b>
Question 1	Retombées – ces programmes ont-ils amélioré le sort des artistes autochtones et des organismes artistiques autochtones? Quelles ont été les retombées de ces programmes?
Question 3	Ces investissements se sont-ils traduits par une plus grande intégration et un rapprochement entre artistes/organismes autochtones et non autochtones? Par une plus grande sensibilisation à l'égard des œuvres des Autochtones et une visibilité accrue dans les milieux artistiques dominants? Par une intégration ou une collaboration accrue entre artistes/organismes autochtones et non autochtones?
<b>Objectif</b>	<b>Documenter les retombées de ces programmes pour les artistes, les organismes et les communautés autochtones</b>
Question 1	Retombées – ces programmes ont-ils amélioré le sort des artistes autochtones et des organismes artistiques autochtones? Quelles ont été les retombées de ces programmes?
Question 4	La capacité du Conseil à joindre les petites communautés rurales, nordiques, québécoises, vivant dans les réserves, a-t-elle fait ses preuves? Quelles autres approches pourrait-on envisager afin de valoriser et d'encourager les artistes à l'intérieur de ces communautés?
Question 5	Quelle aura été l'incidence des programmes d'accroissement de la capacité mis en place par le Bureau des arts autochtones (BAA)? L'impact et la valeur de cet appui se comparent-ils à d'autres initiatives du Conseil en matière d'accroissement des capacités? Y a-t-il des besoins additionnels?
<b>Objectif</b>	<b>Examiner l'efficacité et la pertinence des mécanismes de prestation des programmes</b>
Question 2	Quelle est la relation actuelle entre les programmes spécialisés et non spécialisés? Comment ont-ils été mis en œuvre – à titre de programmes de transition pour accélérer l'intégration aux programmes « réguliers »? En tant que programmes « parallèles » ayant un angle culturel spécifique? Ont-ils évolué au fil du temps, délaissant les intentions initiales pour adopter une autre forme? Dans quelle mesure la relation entre les programmes spécialisés et non spécialisés a-t-elle changé avec le temps?
Question 6	Quel est le degré d'efficacité de la prestation de ces programmes entre deux divisions du Conseil? Le schéma est-il toujours pertinent? Qu'est-ce qui fonctionne ou ne fonctionne pas? Étant donné que le volume de demandes varie d'une discipline à l'autre, un faible volume implique-t-il que le programme a épuisé sa cible initiale et a répondu aux besoins initiaux? Devrait-on éliminer progressivement ces programmes, ou est-ce simplement que les besoins du milieu ont changé? Comment rendre le schéma de prestation de programmes plus efficace tout en continuant à répondre aux besoins de ces artistes? <sup>2</sup>
Question 8	La prestation des programmes des arts autochtones est-elle administrée de façon rentable?

<sup>2</sup> À cause des changements apportés à l'ensemble des programmes, l'étude n'a pas inclus ces aspects subtils de la prestation de programmes.

## 1. Retombées – ces programmes ont-ils amélioré le sort des artistes autochtones et des organismes artistiques autochtones? Quelles ont été les retombées de ces programmes?

Le **Sentier de l'avenir** a servi de cadre pour l'évaluation de l'atteinte des résultats. Comme mentionné auparavant, le Sentier et ses composantes tiennent lieu de modèle logique, mais constituent une fusion ou hybridation des façons autochtones (circulaire, holistique) et « occidentale » (séquentielle et causale) de concevoir le monde. Les quatre quadrants du Sentier (Savoir, Création, Production, Partage) sont interreliés et se renforcent mutuellement. Chaque quadrant porte un titre qui reflète ses deux thèmes. Le cercle intérieur indique un résultat lié à chaque thème. Chaque quadrant est ensuite plus précisément défini en présentant l'interrelation entre les résultats, ainsi que les indicateurs des résultats. Le détail de chaque quadrant témoigne de l'interrelation des indicateurs.

### a. Artistes

Selon toutes les sources de données à ce jour, les programmes d'arts autochtones ont changé la donne pour les artistes autochtones. Les programmes offrent un espace au sein duquel les artistes sentent qu'ils sont culturellement et artistiquement compris et les aident à se définir en tant qu'artistes. En outre, ils permettent aux artistes de consacrer du temps à leurs pratiques artistiques.

Voici les résultats les plus souvent observés chez les artistes lors de l'examen des dossiers :

- Savoir* > les artistes se définissent
- Création* > les artistes développent et renforcent leurs compétences

Les artistes ayant répondu au sondage étaient le plus souvent « tout à fait d'accord » avec l'énoncé voulant que le financement leur permet de créer de nouvelles œuvres (*Production*) et d'exprimer leurs identités culturelles au moyen de leurs œuvres (*Savoir*). Lorsqu'on leur demandait quel était le plus important résultat du financement, les artistes mentionnaient le plus souvent le fait de pouvoir consacrer du temps à leurs pratiques artistiques (*Création*) et de produire de nouvelles œuvres (*Production*).

Les conclusions tirées de l'étude de cas qui portait sur le rapport entre les programmes spécialisés et non spécialisés confirment que le financement du Conseil, particulièrement au moyen des programmes spécialisés, a soutenu le développement d'identités artistiques (*Savoir*) et créé les conditions nécessaires aux pratiques artistiques autonomes (*Création*), permettant ainsi aux artistes autochtones de produire des œuvres d'art (*Production*). Le partage intercommunautaire du savoir et des compétences a également été cité par plusieurs des personnes interviewées dans le cadre de cette étude de cas (*Partage*).

En résumé, les données indiquent que le financement, particulièrement au moyen des programmes spécialisés, soutient fortement les artistes autochtones tout au long de leurs carrières. Même si les différentes sources de données démontraient certains résultats plus que d'autres, les données recueillies dans l'ensemble indiquent clairement des résultats dans tous les quadrants du Sentier.

## b. Organismes

Tout comme pour les artistes, les résultats indiquent que le financement s'est avéré important pour le développement et l'évolution des organismes artistiques autochtones.

Voici les résultats le plus souvent observés chez les organismes lors de l'examen des dossiers :

- Partage* > Partage intergénérationnel du savoir et des compétences
- Production* > Accroissement des connaissances et des capacités des artistes et des organismes artistiques autochtones

Les organismes qui ont répondu au sondage étaient le plus souvent « tout à fait d'accord » avec l'énoncé voulant que le financement leur permet d'améliorer les possibilités de carrière des artistes autochtones (*Création*) et de soutenir l'identité culturelle des artistes autochtones dans leurs œuvres (*Savoir*). Lorsqu'on leur a demandé quel était le résultat le plus important, les organismes ont souvent rapporté que le financement soutenait le développement organisationnel et l'accroissement de la capacité interne des organismes (*Production*), ainsi que le partage du savoir avec les jeunes artistes, les étudiants et les jeunes (*Partage*).

L'étude de cas sur les programmes spécialisés et non spécialisés révèle l'importance du financement pour renforcer la capacité organisationnelle. L'étude de cas sur l'accroissement de la capacité fait toutefois davantage ressortir l'importance du financement destiné à l'accroissement de la capacité des organismes artistiques autochtones. Le financement a servi à diverses fins (au soutien administratif, au réseautage ou à des projets spéciaux, pour n'en nommer que quelques-uns) en fonction du contexte et des besoins de l'organisme. Le résultat relatif à la *Production*, soit « Accroissement de la capacité et des connaissances des organismes artistiques autochtones », a clairement été soutenu par le financement destiné à l'accroissement de la capacité.

Encore une fois, tout comme pour les artistes, les différentes sources de données indiquent tous les résultats décrits dans le Sentier, particulièrement en ce qui a trait à la Production et au Partage.

**Tableau 2**  
**Aperçu des résultats, exemples de preuves correspondantes et sources**

Résultat	Preuve	Source
<b>Savoir</b>		
Les artistes se définissent	Artistes : exprimer mon identité culturelle au moyen de mes œuvres (96 %)	Sondage en ligne
	Organismes : soutenir l'identité culturelle des artistes autochtones au moyen de leurs œuvres (94 %)	Sondage en ligne
	<i>Le processus permet de développer une identité artistique et culturelle. Vous êtes accepté et approuvé par vos pairs (artiste)</i>	Entrevues des études de cas
Engagement et soutien des communautés envers les artistes autochtones.	<i>J'ai organisé plus de 40 expositions [dans différentes communautés] (artiste).</i>	Entrevues des études de cas
<b>Création</b>		
Création des conditions nécessaires à la pratique artistique autonome	Le plus important résultat chez les artistes (réponse par écrit) : pouvoir consacrer du temps à ma pratique artistique (17 %)	Sondage en ligne
	<i>Pendant sept ans, j'ai pu faire ce que je voulais sans avoir à travailler à plein temps (artiste). Le financement du Conseil des arts est d'un grand secours pour créer une nouvelle compagnie (organisme).</i>	Entrevues des études de cas
Les artistes développent et renforcent leurs compétences (artistiques, administratives)	Plus souvent rapporté par les artistes	Examen des dossiers
	<i>Les programmes de subventions aux conservateurs autochtones pour des résidences ont été très utiles pour renforcer les connaissances et les compétences (artiste).</i>	Entrevues des études de cas
<b>Production</b>		
Les artistes autochtones produisent ou présentent des œuvres d'art	Le plus important résultat chez les artistes (réponse par écrit) : la création de nouvelles œuvres (17 %)	Sondage en ligne
	Artistes : m'exprimer en tant qu'artiste (94 %)	Sondage en ligne
	<i>Je n'aurais jamais eu la possibilité de produire ces œuvres et de progresser dans ce genre de travail sans l'obtention de ce type de financement de temps à autre (artiste).</i>	Entrevues des études de cas
Accroissement des connaissances et des capacités des artistes et des organismes artistiques autochtones	Le résultat le plus souvent mentionné dans l'ensemble (52 %)	Examen des dossiers
	Le plus fréquemment rapporté par les organismes (30 %)	Examen des dossiers
	Le résultat le plus important pour les organismes (réponse par écrit) : soutient le développement organisationnel et l'accroissement de la capacité interne (15 %)	Sondage en ligne
	<i>Les subventions pour l'accroissement de la capacité sont vraiment importantes. Elles nous ont permis d'élaborer notre planification organisationnelle et notre plan stratégique (organisme).</i>	Entrevues des études de cas
<b>Partage</b>		
Partage intergénérationnel du savoir et des compétences	Le résultat le plus important pour les organismes (réponse par écrit) : partage du savoir avec les jeunes artistes, les étudiants et les jeunes (15 %)	Sondage en ligne
	<i>Cet endroit a donné lieu à un espace où les nouveaux artistes peuvent entamer leurs carrières (organisme).</i>	Entrevues des études de cas
Partage intercommunautaire des	Organismes : créer des liens avec les artistes autochtones (94 %)	Sondage



connaissances et de l'expertise	<i>Je compose des musiques qui inspirent d'autres personnes, alors je compose de plus en plus et cela touche les communautés. J'ai voyagé à des endroits où je ne pensais jamais me rendre (artiste).</i>	en ligne Entrevues des études de cas
Appréciation des œuvres d'art des artistes autochtones par le public	<i>La possibilité qui m'a été offerte de voyager à Nashville et à Los Angeles a favorisé une grande fréquence de diffusion qui se traduit par des ventes. Cela ne serait pas arrivé sans financement (artiste). Nous nous sommes rendus à Santa Fe et les artistes ont ainsi joui d'une visibilité internationale (organisme).</i>	Entrevues des études de cas

**2. Quelle est la relation actuelle entre les programmes spécialisés et non spécialisés? Comment ont-ils été mis en œuvre – à titre de programmes de transition pour accélérer l'intégration aux programmes « réguliers »? En tant que programmes « parallèles » ayant un angle culturel spécifique? Ont-ils évolué au fil du temps, délaissant les intentions initiales pour adopter une autre forme? Dans quelle mesure la relation entre les programmes spécialisés et non spécialisés a-t-elle changé avec le temps?**

Les données tirées de l'examen des documents et de la littérature (rapport de la phase 1) indiquent que le financement des artistes autochtones faisait partie des priorités stratégiques établies au début des années 1990. Ces priorités définissaient l'objectif d'assurer un accès équitable et reposaient sur l'hypothèse qu'une fois l'équité atteinte, les artistes autochtones pourraient être complètement intégrés aux programmes réguliers. Toutefois, dans son rapport au Conseil (1993), le comité des Premières Nations sur les arts interprétait son mandat comme un « *moyen par lequel les peuples autochtones [pouvaient] déterminer l'avenir de leurs propres pratiques artistiques au sein du Conseil des arts du Canada* ». <sup>3</sup> L'objectif diffère quelque peu et met l'accent sur l'autodétermination et la réalisation de soi. Depuis 1998, les programmes semblent avoir eu un double objectif : résoudre les problèmes d'accès, mais également favoriser le développement et la croissance de l'expression artistique autochtone. Même si d'autres événements et changements organisationnels sont survenus depuis, les questions d'équité par rapport à la souveraineté et l'objectif du Conseil qui sous-tend l'accès des artistes autochtones aux programmes spécialisés et non spécialisés demeurent.

De 1996 à 2012, près des deux tiers des candidats autochtones (62 %) n'ont présenté des demandes que dans le cadre des programmes ciblant les autochtones. <sup>4</sup> Un pourcentage similaire de candidats autochtones ont présenté des demandes dans le cadre de programmes non spécialisés (14 %) ou de programmes spécialisés et non spécialisés en alternance au fil du temps (12 %). Les données ne démontrent pas de mouvement de transition des candidats des programmes spécialisés vers des programmes réguliers exclusivement. En fait, davantage de candidats ont présenté des demandes dans le cadre de programmes non spécialisés pour ensuite en présenter dans le cadre des programmes spécialisés (7 %) que l'inverse (5 %), ce qui est à l'opposé du mouvement de transition.

<sup>3</sup> The Canada Council and First Peoples Artists & the First Peoples Advisory Committee Report to the Canada Council, Conseil des arts du Canada, juin 1993.

<sup>4</sup> Les artistes autochtones sont réputés autochtones par un processus d'auto-identification.



Dans tous les cas, il est rare que les candidats autochtones passent aux programmes réguliers considérant le pourcentage élevé qui préfère les programmes destinés aux autochtones.

Environ la moitié des candidats autochtones (54 %) n'ont présenté qu'une seule demande au Conseil. Dans l'ensemble, près de la moitié des demandes ont été présentées dans le cadre de programmes ciblant les autochtones (en moyenne 2,6 sur 5,9 demandes). Les organismes autochtones présentent près du double des demandes soumises par les artistes autochtones dans le cadre des programmes spécialisés et non spécialisés. Mentionnons qu'au cours des entrevues des informateurs clés ont fait valoir que le soutien aux pratiques artistiques « traditionnelles » relève des programmes spécialisés, car elles ne sont généralement pas reconnues dans les disciplines « occidentalisées » (p. ex. la danse, la musique, les arts visuels).

Malgré une compréhension variable des intentions initiales et des objectifs sous-jacents des programmes spécialisés des personnes interviewées, peu d'informateurs clés du Conseil et de répondants des études de cas ont minimisé leur appui aux programmes qu'ils estiment être des soutiens essentiels aux artistes et organismes artistiques autochtones. Même si nombre d'entre eux avaient eu accès aux programmes non spécialisés, les répondants au sondage en ligne accordaient également une grande valeur aux programmes spécialisés en fonction de leurs besoins et dans le cadre desquels ils estimaient avoir plus de chance d'obtenir une subvention.

Dans les différentes sources de données, on a souvent exprimé l'importance de la souveraineté culturelle des peuples autochtones et le fait que ce concept devrait constituer le fondement des programmes spécialisés. Les peuples autochtones étaient perçus comme un groupe en quête de souveraineté plutôt que d'équité :

*« Les peuples des Premières Nations se considèrent d'abord et avant tout comme des Premières Nations. Ils vivent dans un endroit appelé Canada, mais ils sont dans leur propre pays »* (informateur clé, Conseil des arts).

*[J'ai] constaté que mes efforts pour que l'histoire de notre souveraineté à l'écran soit vue se butaient aux mêmes obstacles que je tentais de raconter* (artiste, sondage en ligne).

*Quand formerons-nous une composante dynamique de cette nation de nations? Il faut qu'un changement de mentalité s'opère* (organisme, étude de cas « A »).

**3. Ces investissements se sont-ils traduits par une plus grande intégration et un rapprochement entre artistes/organismes autochtones et non autochtones? Par une plus grande sensibilisation à l'égard des œuvres des Autochtones et une visibilité accrue dans les milieux artistiques dominants? Par une intégration ou une collaboration accrue entre artistes/organismes autochtones et non autochtones?**

Les résultats du sondage et de l'examen des dossiers n'indiquent pas l'existence d'une plus grande intégration entre les artistes et les organismes artistiques autochtones et non autochtones qui travaillent ensemble. Toutefois, dans l'étude de cas sur l'accroissement de la capacité, les artistes et les organismes artistiques ont pu donner des exemples de la façon dont le soutien du Conseil leur a permis d'étendre leurs portées artistiques et de présenter leurs œuvres à des publics du Canada et de l'étranger. Certains organismes ont connu du succès à l'échelle nationale et internationale et toutes les personnes interviewées dans le cadre de l'étude de cas sur l'accroissement de la capacité ont donné des exemples démontrant que leurs œuvres étaient largement reconnues sur l'une ou l'autre de ces scènes ou les deux.

Certains organismes ont pu donner des exemples de collaboration avec des organismes non autochtones. Ils ne constituaient toutefois pas la norme. Même si les répondants des études de cas souhaitaient davantage de collaborations et de partenariats, un certain nombre d'entre eux ont fait remarquer que les partenariats pouvaient constituer des armes à double tranchant. Ils peuvent être bénéfiques aux petits organismes autochtones, mais les plus grands organismes partenaires peuvent vouloir prendre le contrôle plutôt que d'établir un « partenariat ».

Les personnes interviewées dans le cadre de l'étude sur l'accroissement de la capacité estiment que le Conseil a définitivement un rôle à jouer pour soutenir la collaboration, entre autres, en favorisant les partenariats et en établissant des protocoles d'entente afin que les organismes autochtones soient des partenaires à part entière.

**4. La capacité du Conseil à joindre les petites communautés rurales, nordiques, québécoises, vivant dans les réserves, a-t-elle fait ses preuves? Quelles autres approches pourrait-on envisager afin de valoriser et d'encourager les artistes à l'intérieur de ces communautés?**

Comme expliqué dans le rapport de la phase 1, la répartition des candidats, des demandes et des fonds concorde avec la répartition des populations autochtones au Canada. On compte un très grand nombre d'artistes de la Colombie-Britannique et de l'Ontario. Il est impossible de conclure qu'il existe une sous-représentation ou une surreprésentation sans connaître la répartition des artistes autochtones au Canada, qui peuvent se trouver en plus grandes concentrations dans les régions ayant un plus long passé artistique et une communauté artistique plus forte. (Ces données ne sont pas disponibles dans l'Enquête nationale auprès des ménages.) Toutefois, les candidats autochtones de certaines régions présentent proportionnellement plus de demandes et certaines régions reçoivent relativement plus de financement.

Les débats tenus au *Petapan : First Light Indigenous Arts Symposium* laissent présager que les artistes autochtones du Canada atlantique sont probablement sous-représentés. De nombreux participants ne comprenaient pas clairement les programmes de subventions du Conseil et le processus de demandes de subvention. L'impression de sous-représentation a été confirmée par l'analyse des données internes du Conseil. Les provinces de l'Atlantique comptent presque deux fois plus de peuples autochtones que les Territoires du Nord-Ouest, mais reçoivent moins de 5 % des subventions accordées aux artistes comparativement à 10 % pour les Territoires du Nord-Ouest.<sup>5</sup> Cela n'empêche pas qu'il existe encore des problèmes d'accès dans les communautés éloignées et nordiques, mais confirme simplement la sous-représentation du Canada atlantique.

Le Québec reçoit 10 % des subventions octroyées pour une population autochtone plus importante que celle des Territoires du Nord-Ouest ou du Canada atlantique. Le Québec compte également des communautés éloignées et nordiques, ainsi que des peuples autochtones dont la première langue est le français. Alors que les artistes autochtones anglophones reçoivent 41 % des subventions octroyées aux autochtones du Québec, un certain nombre d'informateurs clés du Conseil s'inquiétaient du fait que, pour des raisons difficilement identifiables, certaines populations autochtones francophones étaient mal servies. Il serait approprié que le Conseil effectue une étude plus approfondie afin de déterminer s'il s'agit de communautés éloignées des Premières Nations ou Inuites.

Les résultats du sondage en ligne montrent que ceux qui vivent dans les petites communautés éloignées ou nordiques ont émis des commentaires très positifs sur le soutien qu'ils reçoivent du Conseil et sur l'importance des programmes spécialisés. Les répondants représentent toutefois des artistes qui ont déjà des liens avec le Conseil.

De nombreuses personnes interviewées, incluant le personnel du Conseil et les participants aux études de cas, ont évoqué des problèmes d'accès, particulièrement dans les communautés rurales, éloignées et nordiques. Les arts autochtones au Canada ont été décrits par certaines des personnes interviewées dans le cadre des études de cas comme étant « concentrés dans les zones urbaines ». Les personnes interviewées dans le cadre des études de cas ont évoqué le besoin de rencontrer davantage en personne les membres des communautés éloignées et nordiques.

**5. Quelle aura été l'incidence des programmes d'accroissement de la capacité mis en place par le Bureau des arts autochtones (BAA)? L'impact et la valeur de cet appui se comparent-ils à d'autres initiatives du Conseil en matière d'accroissement des capacités? Y a-t-il des besoins additionnels?**

Actuellement, les programmes d'accroissement de la capacité offrent des subventions pour soutenir le développement organisationnel et le perfectionnement professionnel. Il existe trois volets. La durée et les objectifs des subventions offertes diffèrent. Même si tous les volets offrent un soutien aux groupes, aux collectifs, aux organismes artistiques, aux

<sup>5</sup> Les données représentent la répartition régionale des candidats autochtones qui ont présenté une demande dans le cadre de n'importe lequel des programmes du Conseil des arts du Canada de 1996 à 2012, comparativement aux données du recensement de la population.

administrateurs d'art indépendants et aux médiateurs culturels et artistiques autochtones pour le développement organisationnel ou le perfectionnement professionnel, chacun d'entre eux comporte des critères nuancés.

Le volet L'Envol de l'aigle offre des subventions flexibles à court terme (n'excédant pas six mois) pour aider au développement organisationnel et au perfectionnement professionnel. Il est axé sur une gestion et une gouvernance efficaces de l'organisme. Il s'agit d'un programme d'intervention rapide (c.-à-d. plusieurs dates limites et un temps de traitement rapide des subventions octroyées). L'Aide annuelle aux projets finance des activités similaires. Il faut toutefois évaluer les besoins des organismes et ces derniers doivent préciser l'incidence escomptée sur eux ou sur la communauté. L'Aide pluriannuelle aux projets offrait un soutien financier aux organismes artistiques autochtones qui possédaient ou s'engageaient à mettre en place une infrastructure permanente. À titre d'exemple d'activités admissibles aux programmes d'aide annuelle et pluriannuelle, mentionnons la conception de plans stratégiques, de marketing ou de communications, le perfectionnement des membres du conseil d'administration, l'élaboration d'une stratégie de rayonnement, le développement d'un réseau, d'un nouveau média ou d'un site Web.

Dans le sondage, on a demandé aux organismes à quel point ils étaient d'accord ou non (c.-à-d. « Tout à fait d'accord », « D'accord », « En désaccord », « Tout à fait en désaccord » et « Ne s'applique pas ») avec l'énoncé :

Dans l'ensemble, le financement reçu par l'organisme ou le collectif dans le cadre des programmes d'arts autochtones nous a aidés à développer nos capacités internes (par ex. : administration, marketing, publicité).

38 % des répondants étaient tout à fait d'accord et 41 % étaient d'accord, pour un total combiné de 79 %.<sup>6</sup> On a également demandé aux répondants (selon la même échelle) :

Dans l'ensemble, le financement reçu par l'organisme ou le collectif dans le cadre des programmes d'arts autochtones nous a aidés à développer des réseaux qui soutiennent notre capacité interne.

21 % étaient tout à fait d'accord et 62 % étaient d'accord, pour un total combiné de 83 %.<sup>7</sup> Environ 80 % des organismes estiment donc que le financement reçu dans le cadre des programmes d'arts autochtones les a aidés à renforcer leurs capacités internes.

De plus, selon les données de l'examen des dossiers, le résultat le plus fréquemment mentionné, soit dans 52 % des rapports finaux, était l'« accroissement des connaissances et de la capacité des artistes et des organismes artistiques autochtones ».

Les participants à l'étude de cas sur l'accroissement de la capacité valorisaient grandement les subventions d'accroissement de la capacité, particulièrement parce qu'elles reflétaient

<sup>6</sup> Les données des 11 personnes qui ont répondu « ne s'applique pas » ont été supprimées tout comme celles des non-répondants. Les pourcentages ont été calculés à partir d'un total de 42 organismes répondants.

<sup>7</sup> Les données des 11 personnes qui ont répondu « ne s'applique pas » ont été supprimées tout comme celles des non-répondants. Les pourcentages ont été calculés à partir d'un total de 42 organismes répondants.

une compréhension du contexte culturel dans lequel les organismes artistiques autochtones évoluent. De nombreuses utilisations des subventions d'accroissement de la capacité ont été répertoriées. Elles ont servi plus fréquemment à des fins administratives, de réseautage/rassemblés et de marketing, de même que pour l'accroissement des connaissances, le développement de revenus, l'établissement de relations, le rayonnement, le mentorat et le développement de sites Web.

Certains organismes ont retenu les services de consultants externes ayant les compétences requises pour soutenir des projets ou besoins particuliers (ils ont, par exemple, aidé à élaborer des stratégies de marketing), tandis que d'autres se sont servis des subventions d'accroissement de la capacité pour payer leurs propres salaires ou embaucher des personnes pour effectuer un travail administratif de base. L'aide financière accordée pour des projets particuliers a parfois permis d'identifier d'autres besoins. En pareil cas, les organismes ont souvent présenté des demandes de subventions additionnelles en vue de financer différents besoins en matière d'accroissement de la capacité. Cela semble démontrer une utilisation similaire des fonds d'accroissement de la capacité à celle d'autres initiatives d'accroissement de la capacité du Conseil.

D'aucuns ont fait valoir que le financement d'accroissement de la capacité devrait être encore plus flexible et tenir compte du fait que les besoins des organismes en matière d'accroissement de la capacité diffèrent selon les différentes étapes de leur évolution. On a également suggéré la tenue de discussions plus ouvertes sur ce que l'accroissement de la capacité apporte aux organismes artistiques autochtones et sur l'aspect qu'il peut prendre. Un certain nombre de répondants ont expliqué que l'accroissement de la capacité ne consistait pas simplement à octroyer des fonds pour financer des aspects organisationnels, comme une administration efficace, le marketing, la création d'un site web et d'autres compétences organisationnelles permettant de fonctionner. La capacité englobe également la croissance à différentes étapes du développement organisationnel, notamment l'établissement de relations symbiotiques avec d'autres organismes artistiques. La flexibilité et la capacité d'adaptation étaient considérées comme des critères de réussite du financement de l'accroissement de la capacité.

- 6. Quel est le degré d'efficacité de la prestation de ces programmes entre deux divisions du Conseil? Le schéma est-il toujours pertinent? Qu'est-ce qui fonctionne ou ne fonctionne pas? Étant donné que le volume de demandes varie d'une discipline à l'autre, un faible volume implique-t-il que le programme a épuisé sa cible initiale et a répondu aux besoins initiaux? Devrait-on éliminer progressivement ces programmes, ou est-ce simplement que les besoins du milieu ont changé? Comment rendre le schéma de prestation de programmes plus efficace tout en continuant à répondre aux besoins de ces artistes?<sup>8</sup>**

Selon les données analysées pour le rapport de la phase 1, le nombre de demandes annuelles par programme a considérablement augmenté, quoique temporairement, à la

<sup>8</sup> En raison des modifications apportées à tous les programmes, ces aspects nuancés de la prestation des programmes n'ont pas été étudiés.

suite du lancement des nouveaux programmes spécialisés en 2004-2005.<sup>9</sup> On a constaté qu'à la fin de la période d'observation en 2011-2012, le nombre de demandes annuelles par programme avait plus que doublé comparativement à celui enregistré avant l'engagement du Conseil envers les arts autochtones vers la fin des années 1990. Cela indique qu'au-delà de la hausse du soutien aux arts, le Conseil a réussi à atteindre et à soutenir les artistes autochtones grâce à son engagement global et à la mise en place de programmes spécialisés en 2004-2005.

Au cours de certaines entrevues menées dans le cadre des études de cas et auprès des informateurs clés du personnel, de même que dans le cadre des débats tenus au symposium *Petapan*, des gens ont fait valoir que l'art autochtone ne relève pas toujours d'une discipline en particulier. Cela se reflète également dans les résultats du sondage, puisque les artistes (55 %) et les organismes (60 %) se décrivaient le plus souvent comme « multidisciplinaires », représentant la diversité et la complexité de ce que les artistes autochtones considèrent comme leur art.

Les entrevues des études de cas, d'autres sources de données et les commentaires reçus lors du symposium *Petapan* ont fait ressortir certaines tensions entre la valorisation des pratiques artistiques « traditionnelles » et la reconnaissance de la place qu'occupe l'art « contemporain » créé par les artistes autochtones. On pourrait en déduire que la prestation des programmes devra être flexible et souple et qu'elle devra reconnaître et valoriser l'ampleur et l'étendue de l'art autochtone sans imposer de distinctions ou de limites disciplinaires.

**7. La structure organisationnelle qui encadre la prestation de programmes, les services et autres formes d'appui ciblé donne-t-elle les résultats escomptés? Pour l'avenir, quelles seraient les options à envisager par le Conseil?**

Les répondants, tant les artistes (98 %)<sup>10</sup> que les organismes et les collectifs (99 %), estiment qu'il est important que le Conseil continue d'offrir des programmes réservés aux artistes et aux organismes autochtones. Même ceux dont les demandes n'ont pas été retenues croyaient en l'importance de ces programmes (91 %). Les personnes interviewées dans les deux études de cas abondaient dans le même sens. Plusieurs de ces dernières, tout comme des employés du Conseil, ont fait valoir que les artistes autochtones devaient être considérés sous l'angle de la souveraineté plutôt que de l'équité, ce qui pourrait avoir des répercussions sur la structure et les programmes offerts par le Conseil aux artistes et aux organismes artistiques autochtones.

Dans les différentes sources de données, de nombreux répondants ont exprimé leur insatisfaction relativement à la notion de financement axé sur les disciplines. Ils considéraient que cette catégorisation provenait du paradigme eurocentrique occidental qui ne convenait pas aux modes de savoir des autochtones.

<sup>9</sup> Source : Examen des documents et de la littérature, rapport de la phase 1.

<sup>10</sup> Les pourcentages ont été calculés après avoir supprimé la catégorie « ne sais pas ».



Le Conseil des arts du Canada est actuellement en période de transition vers une conception de programmes non axés sur les disciplines. Selon de nombreuses personnes interviewées au cours de l'évaluation, il s'agira d'une évolution appréciée.

*... nous visons à doter le Conseil d'une dizaine de grands programmes nationaux et non disciplinaires, qui couvrent tous les champs de la pratique artistique et de leur rayonnement au Canada et à l'international et qui prennent en considération les enjeux spécifiques des disciplines artistiques actuelles et des formes d'art en émergence.*

Source : Discours prononcé par Simon Brault, directeur et chef de la direction, Conseil des arts du Canada, Assemblée publique annuelle, janvier 2015.

## **8. La prestation des programmes des arts autochtones est-elle administrée de façon rentable? <sup>11</sup>**

La comparaison avec les autres programmes du Conseil a révélé qu'en 2013-2014, la prestation des programmes de subvention de projets aux artistes et aux organismes artistiques autochtones coûtaient plus cher par demande comparativement que tous les autres programmes de subventions de projets aux artistes et aux organismes artistiques. Lorsqu'on examine les coûts par subvention octroyée, les résultats sont similaires. Les frais administratifs étaient également plus élevés. Il faut toutefois considérer un certain nombre de réserves et de facteurs explicatifs. Il peut s'agir de biais découlant de la méthode d'estimation des coûts, d'écart dans les taux de réussite, du montant des subventions et des défis uniques que doivent relever les artistes et les organismes artistiques autochtones.

Dans l'ensemble, les résultats de l'analyse de l'efficacité opérationnelle indiquent que les programmes destinés aux arts autochtones semblent moins efficaces sur le plan opérationnel en matière de coûts d'octroi de chaque subvention que d'autres programmes comparables du Conseil des arts. Ils semblent également moins efficaces sur le plan du pourcentage des ressources investies dans l'administration par rapport aux subventions directes. Les raisons de ce manque d'efficacité ne sont pas claires. L'ensemble des programmes semble recevoir un nombre de demandes et obtenir des taux de réussite stables, mais le taux de réussite et les montants des subventions, particulièrement pour les projets d'organismes, sont plus élevés que pour l'ensemble des programmes du Conseil.

Dans l'ensemble, cela signifie que pour chaque dollar sollicité dans les demandes, plus de subventions et de plus grands montants de subventions ont été octroyés. En présumant que le personnel a une charge de travail équivalente d'un programme à l'autre, on peut supposer que, pour un nombre équivalent de demandes, les programmes dont le taux de succès est plus élevé et qui octroient de plus grands montants de subventions en moyenne pourraient nécessiter plus de personnel et de ressources pour assurer la prestation des programmes,

<sup>11</sup> Le rapport de la phase 3 présente la méthodologie et l'analyse détaillée des résultats et des facteurs explicatifs relativement à l'efficacité opérationnelle et la prestation des programmes d'arts autochtones du Conseil des arts du Canada.

étant donné qu'ils gèrent plus d'argent et de titulaires de subventions. Cela relève toutefois de l'hypothèse. Ces facteurs sont difficiles à déterminer, mais pourraient donner l'impression d'une moindre efficacité des programmes d'arts autochtones. Conjugués aux difficultés uniques répertoriées ci-dessus, ils peuvent converger pour diminuer l'efficacité opérationnelle apparente des programmes destinés aux arts autochtones comparativement à l'ensemble des programmes du Conseil. D'autre part, on pourrait considérer que ces résultats reflètent un investissement volontairement plus élevé dans les artistes et les organismes artistiques autochtones et un engagement accru de ces derniers afin d'assurer le succès des programmes, qui a été démontré dans les autres sources de données de la présente évaluation.

Quelle que soit l'interprétation de ces résultats, il faut garder à l'esprit les contraintes inhérentes et le caractère exploratoire de ces analyses. Ces observations devraient être considérées comme des génératrices d'hypothèses plutôt que des conclusions d'évaluation.

## D. Conclusions et recommandations

La présente section présente les conclusions globales de l'évaluation accompagnées de commentaires et des recommandations correspondantes. Les évaluateurs sont conscients que le Conseil vit un processus de changement et de restructuration et ils ont pris ce contexte en compte lorsqu'ils ont formulé leurs recommandations fondées sur les données probantes.

### 1. L'importance de programmes consacrés aux artistes et aux organismes autochtones ne fait aucun doute.

Les artistes et les organismes considèrent que les programmes spécialisés sont importants. Les artistes ont indiqué qu'ils ont utilisé les subventions pour consacrer du temps à la création artistique et trouver un « espace » où l'expression culturelle était valorisée. Les organismes ont apprécié les subventions parce qu'elles finançaient l'accroissement de la capacité et le partage des connaissances. Les répondants au sondage appuyaient également fortement les programmes spécialisés souvent parce qu'ils offraient un « espace » où les artistes ou organismes artistiques autochtones pouvaient être culturellement compris et leurs qualités uniques valorisées. Les personnes interviewées dans le cadre des études de cas et les informateurs clés du Conseil ont également souligné l'importance culturelle des programmes spécialisés. Dans l'ensemble des sources de données, on a également souligné l'importance des programmes spécialisés pour soutenir la souveraineté culturelle. Compte tenu du contexte historique et du climat de vérité et de réconciliation, quel rôle le financement aux artistes et organismes autochtones du Conseil doit-il jouer pour soutenir la « réconciliation » ou le redressement de situation? Il s'agit d'une question à considérer et à discuter au sein du Conseil.

**Recommandation :** *le Conseil des arts doit s'assurer dans le cadre de sa réorganisation de garder ou de créer des « espaces uniques » pour les artistes et les organismes artistiques autochtones.*



## 2. La création artistique autochtone est désavantagée par une optique axée sur les disciplines artistiques.

De multiples sources de données indiquent qu'une approche axée sur les disciplines artistiques dessert de nombreux artistes et organismes artistiques autochtones. L'approche de la création artistique axée sur les disciplines s'inscrit dans une perspective ou une conception occidentale. On pourrait dès lors arguer qu'une approche axée sur les disciplines artistiques à l'égard du financement de la création artistique autochtone constitue une structure colonisatrice qui va à l'encontre de la souveraineté culturelle autochtone et de la volonté (et même des droits) des artistes et des organismes artistiques autochtones de tracer leur propre voie en matière de création artistique.<sup>12</sup>

La question du financement de la création artistique autochtone traditionnelle a été soulevée dans plusieurs sources de données. La création artistique traditionnelle maintient un lien avec une histoire de l'art autochtone distincte et ne devrait pas être associée à la polarisation occidentale de l'art et de l'artisanat, qui constitue une autre manifestation de l'approche occidentale axée sur les disciplines artistiques.

Certaines personnes interviewées dans le cadre des études de cas estimaient que l'art autochtone se concentre dans les régions urbaines. Une plus grande attention portée à la création artistique traditionnelle n'offrirait-elle pas davantage de soutien aux artistes des communautés éloignées ou rurales? Au cours des entrevues, des informateurs clés ont fait valoir que la création artistique traditionnelle pouvait être la seule forme d'expression artistique dans certaines communautés rurales ou éloignées. L'art traditionnel peut-il être en péril en raison de la perte du savoir traditionnel? Le Conseil a-t-il un rôle à jouer dans la mise en valeur culturelle par le truchement d'un soutien accru à la création artistique traditionnelle tout en valorisant les expressions contemporaines de l'art autochtone?<sup>13</sup>

**Recommandation :** *le soutien du Conseil des arts aux artistes ou organismes artistiques autochtones ne devrait pas être principalement offert selon un point de vue multidisciplinaire<sup>14</sup> ou fondé sur les disciplines artistiques. Il faudrait plutôt favoriser au sein du Conseil des approches uniques de financement de la création artistique autochtone qui reconnaissent à la fois le patrimoine et l'avenir de l'art autochtone.*

## 3. L'importance de l'accroissement de la capacité a été soulignée.

Les données tirées du sondage en ligne et des entrevues menées aux fins des études de cas indiquent que les participants valorisent le financement de l'accroissement de la capacité du Conseil, qui a soutenu des résultats liés aux quatre quadrants du Sentier. On a suggéré d'élargir la définition d'accroissement de la capacité afin de permettre des modes de financement plus souples.

<sup>12</sup> Les artistes et les organismes artistiques autochtones se définissent souvent comme étant multidisciplinaires, mais ce peut être également le cas d'autres artistes qui dépassent les limites des disciplines artistiques traditionnelles.

<sup>13</sup> Le Conseil des arts du Canada soutient actuellement ce qui est considéré comme de la création artistique traditionnelle dans le cadre de programmes comme le Programme d'aide aux formes d'arts traditionnels autochtones (arts visuels) et le programme Transmission de l'héritage des aînés aux jeunes.

<sup>14</sup> Il importe de garder à l'esprit que la multidisciplinarité s'inscrit dans une perspective occidentale axée sur les disciplines artistiques.

**Recommandation :** *le Conseil continue de soutenir l'accroissement de la capacité des artistes et des organismes artistiques autochtones tout en adoptant une définition plus large et flexible de l'accroissement de la capacité.*

**4. Il y a lieu d'apporter un soutien continu à la collaboration entre les artistes ou organismes artistiques autochtones et non autochtones.**

Des exemples d'artistes et d'organismes artistiques autochtones et non autochtones qui travaillent ensemble grâce au soutien du Conseil ont fait surface dans les différentes sources de données. Ce n'était toutefois pas une activité fréquemment relevée. On craignait que les partenariats ne soient pas toujours égaux. Les personnes interviewées aux fins des études de cas estimaient que le Conseil devait définitivement jouer un rôle plus important dans le développement et la mise en œuvre de possibilités de collaboration.

**Recommandation :** *le Conseil continue de favoriser et de soutenir la collaboration et les partenariats égaux entre les artistes et les organismes artistiques autochtones et non autochtones.*

**5. La comparaison entre les programmes destinés aux autochtones et les programmes réguliers sur le plan de « l'efficacité » peut poser problème.**

Si « l'efficacité » des programmes destinés aux autochtones peut être comparée à celle des programmes réguliers ou non spécialisés, il faut tenir compte d'importantes considérations contextuelles dans l'analyse des résultats. Compte tenu d'autres constats voulant que la création artistique autochtone mérite une approche distincte et qu'elle ne doit pas être considérée sous un angle occidental et tenir compte des difficultés distinctes auxquelles font face les artistes et les organismes artistiques autochtones, il appert qu'une comparaison de l'efficacité des programmes spécialisés et réguliers ne tient pas compte des réalités actuelles et historiques ou ne reconnaît pas l'importance culturelle de la création artistique autochtone. D'autre part, un point de vue différent sur l'examen de l'efficacité permet de confirmer qu'un investissement délibérément plus élevé du Conseil dans les artistes et les organismes artistiques autochtones a contribué à assurer le succès des programmes, qui a été démontré dans d'autres sources de données de la présente évaluation.

**Recommandation :** *que les résultats de la comparaison en matière d'efficacité de la présente évaluation soient considérés du point de vue d'un plus grand investissement et engagement contribuant à l'atteinte des résultats définis.*

**6. Les constats de la présente évaluation ont révélé des aspects qui méritent d'être approfondis.**

- **Populations mal servies :** Plusieurs sources de données indiquent qu'il existe vraisemblablement des populations mal servies au sein de la vaste catégorie des artistes et des organismes artistiques autochtones. Il semble que ces populations

incluent les communautés éloignées et rurales, celles dont la langue de communication est le français ou une langue autochtone, celles qui pratiquent une création artistique plus traditionnelle (possiblement les aînés) et les artistes et organismes artistiques autochtones de certaines régions géographiques, comme le Canada atlantique. Les difficultés susceptibles de rendre la situation plus complexe sont, entre autres, la distance et l'isolement, le manque de possibilités et le manque d'infrastructure.

**Recommandation :** *le Conseil devrait mener une enquête plus poussée sur la nature et l'étendue des populations possiblement mal servies.*

- **Les candidats ayant présenté une seule demande :** Il semble y avoir un grand nombre de candidats qui n'ont présenté qu'une seule demande dans le cadre des programmes réservés aux autochtones. Le nombre de candidats qui n'ont présenté qu'une seule demande dans le cadre des programmes voués aux autochtones se compare-t-il à celui des candidats qui n'ont présenté qu'une seule demande dans le cadre des programmes réguliers? Quelle différence existe-t-il entre les candidats ayant présenté une seule demande qui s'identifient comme autochtones et ceux qui ne s'identifient pas comme tels? Même si des comparaisons ont été effectuées, les raisons pour lesquelles certains candidats autochtones ne présentent qu'une seule demande ne sont pas claires.

**Recommandation :** *le Conseil devrait mener une enquête plus poussée sur les caractéristiques des candidats autochtones qui n'ont présenté qu'une seule demande et les raisons pour lesquelles ils n'en ont pas présenté d'autres.*

- **Pairs :** La question à savoir qui sont les « pairs » des artistes autochtones a été soulevée à plusieurs reprises pendant l'évaluation. Quelques personnes ont fait remarquer que la situation relativement aux « pairs » se complique davantage lorsqu'il s'agit d'arts traditionnels. Cela donne également lieu à des conjectures quant à savoir si le processus d'évaluation par les pairs est toujours culturellement approprié pour les artistes autochtones.

**Recommandation :** *le Conseil devrait entamer des discussions avec les artistes autochtones relativement aux questions liées aux pairs et au processus d'évaluation par les pairs.*